



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07 - Port. : 06 32 10 95 72

E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA CUS : <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 522 - 6 février 2013

Intersyndicale «Déprécarisation»

Par message du **5 février 2013**, l'**UNSA** a demandé que deux points soient rajoutés à l'**ordre du jour** de l'intersyndicale «**Déprécarisation**» du vendredi **15 février 2013** (voir **INFOS DERNIERES n° 516 du 16 janvier 2013**) :

- **Stagiairesables** de **catégorie C** sur l'**échelle 3**,
- **Vacataires**.

Concernant le premier point, précisons que le message du **17 décembre 2012** de l'intersyndicale CFDT-CFTC-FO-UNSA (voir **INFOS DERNIERES n° 507 du 18 décembre 2013**) adressé au DGS des Services, n'a, à ce jour, pas reçu de réponse !

Concernant le deuxième point, rappelons que lors de l'intersyndicale «**Déprécarisation**» du 30 novembre 2013, il nous avait été indiqué que l'**identification** des **vacataires** au niveau du service des **Musées** devrait être achevée **fin janvier 2013**. Qu'en est-il ?

Réforme des rythmes scolaires

Suite au message adressé le 1^{er} février 2013 par la CFDT et l'**UNSA** sur les **orientations** et les **décisions** prises quant aux **rythmes scolaires** à la CUS (voir **INFOS DERNIERES n° 521 du 4 février 2013**), Mme Nicole DREYER, Adjointe au Maire, a répondu le **4 février 2013** :

«*J'ai bien reçu votre message et comprends très bien votre inquiétude.*

A ce jour le maire n'a pris aucune décision à ce sujet. Dès que nous aurons une ligne de conduite plus précise, je ne manquerai pas de venir vers vous.

Il est beaucoup question des enseignants et des parents mais nos personnels municipaux qui travaillent dans les écoles sont aussi concernés par ces changements, je ne manque pas de le rappeler régulièrement.»

Suppressions de postes

Dans le cadre de la réunion **IPD-CTP** du **5 février 2013**, l'administration nous a transmis le **bilan des suppressions de postes budgétaires / année 2012**.

Ce document comporte un volet consacré aux **redéploiements de postes inter-services**.

En fait de redéploiements, il ne s'agit ni plus ni moins que de **26 suppressions de postes** permettant la **création de 26 postes**.

Les postes créés n'ont souvent aucun rapport avec les postes supprimés. Deux exemples parmi d'autres :

- à la Direction de la Culture, la suppression d'un poste d'agent d'entretien (**catégorie C**) a permis la création d'un poste de chargé des développements des publics et des partenariats (**catégorie B**),
- au service Comptabilité, la suppression d'un poste de chargé du mandatement (**catégorie C**) a permis la création d'un poste de chef de projet fiabilisation des comptes (**catégorie A**).

De fait, cette partie du document nous laisse grandement sur notre faim.

Nous ne contestons pas le bien-fondé des créations de postes.

Mais, **aucune motivation** n'est apportée quant à la décision de supprimer ces 26 postes.

Lors de la réunion IPD-CTP du 5 février 2013, l'**UNSA** a fortement redemandé la mise en œuvre de l'**article 97** de la loi n° **84-53** du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui stipule : «*Un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du comité technique sur la base d'un rapport présenté par la collectivité territoriale ou l'établissement public.*» (voir **INFOS DERNIERES n° 505 du 10 décembre 2012**).